

ORDONNANCE N° 70-45 /CP/MF/MEP
du 14 octobre 1970

portant création d'une taxe spéciale à la production du Ciment fabriqué au Dahomey.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 54/PR/MFAE/DD du 21 Novembre 1966 instituant une taxe fiscale unique d'importation et une taxe unique d'exportation ;
- VU l'Ordonnance n° 20/PR/LFAEP du 5 Juillet 1967 portant réglementation des prix et stocks ;
- SUR Propositions conjointes des Ministres des Finances et de l'Economie et du Plan
- Le Conseil des Ministres entendu ;

O R D O N N E :

ARTICLE 1ER. - Il est créé une taxe spéciale à la production du Ciment au Dahomey. Cette taxe sera perçue directement par le Producteur et prise en recettes au titre du Budget National du Dahomey.

ARTICLE 2. - Les dispositions de la présente Ordonnance sont applicables pour compter du 21 Septembre 1970.

ARTICLE 3. - Les infractions aux dispositions de la présente Ordonnance seront constatées et réprimées conformément aux dispositions du Code des Douanes et de l'Ordonnance n° 20/PR/MFAEP/AE/CI du 5 Juillet 1967 portant réglementation des prix et stocks.

ARTICLE 4. - Vu l'urgence, la présente Ordonnance sera :

- 1°) notifiée au Président de la Chambre de Commerce et d'industrie
- 2°) publiée dans les journaux d'annonces légales,
- 3°) publiée par affichage.

ARTICLE 5. - La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 23 Octobre 1970

P. Le Président du Conseil Présidentiel Absent
Le Membre du Conseil Présidentiel chargé de l'Intérim

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances

Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS :

C. P.	4
S. G. G.	4
C. S.	6
I. A. A.	1
Ministères.....	12
HTS Commissariats.....	3
Direction Douanes	10
DB-DC-CF	3
Trésor.....	4
P.R.	2
Original.....	1
Chambre Commerce.....	5
D. G. A. E.	10
Direction Sûreté	2
Préfets et S/PREFETS..	40
Daho-Express.....	1
S. C. D.	4
J. O. R. D.	1

Le Ministre de l'Economie et du Plan,

Maître Joseph KEKE